

L'an deux mille dix, le huit mars à seize heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du seize février deux mille dix, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 44  
Membres titulaires présents ou représentés: 21  
Pouvoirs : 8  
Quorum atteint  
Nombre de suffrages exprimés : 29

**Présents(es)**

André AUBERIC,  
Marcel BARGARD,  
Christian BARTHEYE,  
Jean-Marie BERTRAND,  
Jean-Marie BLANCHARD  
suppléant,  
Marc BONNARD,  
Jean-Pierre BUIX,

Olivier CADIER,  
Daniel CHARRASSE suppléant,  
Pierre DALSTEIN suppléant,  
Claude DAUMAS suppléant,  
Jacques ESTEVE suppléant,  
André FELIX suppléant,  
Bruno LAGIER,  
Valery LIOTAUD,

Jean-Jacques MONPEYSSEN,  
Hervé RASCLARD,  
Francis RIEU suppléant,  
Jacques RODARI,  
Nicolas ROSIN,  
Michel TACHE

**Pouvoirs**

Paul ARNOUX à Jean-Pierre BUIX, Jean BESSON à Marc BONNARD, Claire CHASTAN à Nicolas ROSIN, Michèle EYBALIN à Christian BARTHEYE, Patricia MORHET-RICHAUD à Bruno LAGIER, Christine NIVOU à André AUBERIC, Marianne ORY à Hervé RASCLARD, Jean-François SIAUD à Jean-Marie BERTRAND

**Excusés(es)**

Patricia BRUNEL-MAILLET suppléante, Christophe CASTANER, Pierre COMBES, Thierry CORNILLET, Thierry DAYRE, Laurent HARO suppléant, Jean-Louis PELLOUX suppléant, Anne-Marie REME-PIC suppléante, Jean-Louis REY, Eliane TERRAS suppléante.

\*\*\*\*\*

**Objet : Soutien financier à l'opération « infusettes »**

Le Président expose que l'Institut des Plantes Aromatiques et Médicinales réalise depuis 2006 une opération « *infusettes* », à destination des hébergeurs, qui se déroule durant la saison estivale. Cette opération consiste à proposer aux hébergeurs et aux Offices de Tourisme d'acheter des sachets d'infusions à base de plantes aromatiques des Baronnies Provençales et de fabrication artisanale à prix coûtant afin qu'ils offrent à leur clientèle printanière et estivale un cadeau d'accueil peu onéreux et représentatif des parfums et couleurs du territoire. Cette action est conduite depuis 2008 en partenariat avec le SMBP, les 13 Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative des Baronnies Provençales, les hébergeurs, producteurs et entrepreneurs.

L'opération infusettes menée de mai à septembre 2009 a pu enregistrer une augmentation conséquente des commandes d'infusettes passées par les hébergeurs (1821 sachets en 2008 contre 2781 sachets commandés et 368 vendues à la boutique de la Maison des plantes en 2009). Cet accroissement dénote une prise de conscience des enjeux de la valorisation des produits locaux de la part des consommateurs locaux et touristiques et un élan de motivation de la part des Offices de Tourisme des Baronnies Provençales participant à ce travail de partenariat (ateliers dégustations à l'Office de Tourisme de Serres, achat et vente d'infusette à l'Office de Tourisme de Montbrun-les-Bains, etc.).

Au regard de cette évolution, l'IPAM souhaite poursuivre la professionnalisation de cette opération en y apportant des innovations et un renforcement dans son fonctionnement par notamment la mise en place de distributeurs de tisanes à base de plantes aromatiques locales en libre service au sein de quelques Offices de Tourisme pilotes (sont pressentis Nyons, Montbrun-les-Bains, Rosans et Serres) et, la conception d'un nouvel outil de valorisation.

Dans ce cadre, l'IPAM souhaite développer cette action de promotion de ces productions en lien avec les acteurs touristiques du territoire et en partenariat avec le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales.

Le SMBP souhaite, au travers de son projet de Charte, notamment valoriser les productions emblématiques et identitaires des Baronnies Provençales dont les plantes aromatiques et médicinales et professionnaliser, fédérer les acteurs du tourisme autour de démarches communes. A ce titre, cette opération « *infusettes* » initié par l'IPAM, participe pleinement au positionnement du futur Parc naturel régional. Ainsi, le SMBP a retenu cette opération au titre de ses actions démonstratives pour l'année 2010.

Le Président d'attribuer une subvention d'un montant de 2 000 € à l'Institut des Plantes Aromatiques et Médicinales en vue de la réalisation de l'opération infusettes 2010.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical décide d'attribuer la subvention suivante à l'Institut des Plantes Aromatiques et Médicinales :

Montant	Destinataire	Affectation comptable
2 000 €	Institut des Plantes Aromatiques et Médicinales	6744

Et autorise le Président à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits  
Le Président  
Hervé RASCLARD